

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 DECEMBRE 2011

L'an deux mil onze, le cinq décembre à dix-sept heures,

Le Conseil Municipal de la Ville de LOOS s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel RONDELAERE, Maire, suite à la convocation qui lui a été adressée le 18 novembre 2011 et dont une copie a été affichée à la porte de la Mairie.

A l'unanimité, dont votes émis par procuration : 5

le Conseil désigne en qualité de secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame FOROBERT.

Le secrétaire procède à l'appel. Le nombre de membres composant le Conseil est de 33, dont 33 en exercice et 25 présents à l'ouverture de cette séance :

## **Présents :**

M. Daniel RONDELAERE, Maire

M. François VERDONCK, M. Georges GUILLEM, Mme Jeanne-Marie VUYLSTEKE, Mme Alice GAUTHIEZ, M. Jean COPPIN, M. André AVINEE, Mme Élisabeth MASQUELIER, adjoints délégués

Mme Michèle SAUNOIS, Mme Michelle GILBERT, Mme Annie TOP, Mme Anne-Marie FOROBERT, M. Christian BONNY, M. Didier BRULOIS, Mme Marie-Christine DEMAESSCHAELCK (arrivée à 17h10), M. Gérard DUBREUIL, Mme Sandrine ROUSSEL, Mme Béatrice LORIDAN, M. Mohamed KIDARI, Mme Patricia VAN AELST, M. Jean-Pierre WATTEBLED, M. Jacques BOURREZ, M. Éric BONNEFOY (arrivé à 18h30), Mme Anne VOITURIEZ, Mme Patricia DESCAMPS, M. Henri DESAVOYE, M. Jean-Luc MUNRO, conseillers municipaux

## **Excusés ayant donné pouvoir de les représenter :**

M. Guy CASSAR (a donné pouvoir à M. GUILLEM)

M. Jean-Pierre BAES (a donné pouvoir à M. VERDONCK)

Mme Paulette LIARD (a donné pouvoir à M. BONNY)

M. Jean-Claude PLANQUE (a donné pouvoir à M. le Maire)

Mme Sandrine BONNEFOY (a donné pouvoir à M. BOURREZ)

## **Absents :**

Mme Marie-Christine DEMAESSCHAELCK (jusqu'à 17h10)

M. Mohamed MANSOUR

M. Éric BONNEFOY (jusqu'à 18h30)

**Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint. Le conseil peut valablement délibérer.**

## **LECTURE DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE**

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance précédente du Conseil Municipal, qui s'est tenue le 22 novembre 2011. Madame VOITURIEZ indique que son groupe s'abstiendra.

### **Adopté par :**

**27 voix pour** : groupes « liste citoyenne et démocrate de gauche : une nouvelle ambition pour Loos », « Ensemble à Loos, tout devient possible » et « Loos ouverte et solidaire »

**3 abstentions** : groupe « Républicains Loossois de progrès »

## **DECISIONS DE MONSIEUR LE MAIRE**

Monsieur le Maire rend compte au Conseil des décisions suivantes, prises depuis la précédente séance eu égard à la délégation accordée en vertu de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales :

<b>date</b>	<b>Objet</b>
10/11/2011	Marché de travaux : mise aux normes des systèmes de sécurité incendie (attribution)
17/11/2011	Marché de prestations de services : transport en autobus intra-muros pour les enfants des centres de loisirs et des écoles (attribution)
18/11/2011	Marché de fournitures : papeterie (attribution)

Les membres du conseil municipal ne font part d'aucune observation.

## **INFORMATION**

Préalablement à l'examen des sujets inscrits à l'ordre du jour, Monsieur le Maire informe que la délibération n°10, visant à autoriser la signature d'une convention de servitude de passage d'une canalisation d'eau potable entre la Ville avec la société des Eaux du Nord, est reportée en raison de la modification du tracé initial de la voie nouvelle envisagée par LMCU dans le cadre du projet LINO.

**Les sujets inscrits à l'ordre du jour sont ensuite discutés.**

### **1 - Autorisation préalable au vote du budget**

Monsieur VERDONCK indique que le Code Général des Collectivités Territoriales dispose qu'avant l'adoption du budget primitif, le Maire peut par délibération du Conseil Municipal être autorisé à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'année précédente.

Il demande à l'assemblée délibérante d'accorder le bénéfice de ces dispositions dans la limite de :

- 56 719€ pour le compte 20,
- 667 394 €, au compte 21.

**Adopté à l'unanimité**

### **2 – Débat d'orientation budgétaire**

Monsieur VERDONCK, adjoint aux finances, explique que l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales énonce que dans les communes de 3500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice dans un délai de deux mois précédents l'examen de celui-ci.

Monsieur VERDONCK présente donc aux membres du conseil municipal un document d'étude, qui retrace tout d'abord les objectifs du DOB, puis rappelle que le budget 2012 s'inscrit dans un environnement économique contraint. Ainsi, la croissance est atone, l'inflation est en léger recul pour 2012, et l'investissement productif se tasse.

M VERDONCK ajoute que les concours de l'État sont restreints, avec un gel en valeur de la totalité des dotations étatiques pour la seconde année consécutive et une stagnation de la dotation globale de fonctionnement. Les compensations d'exonération sont en outre minorées et deviennent une variable d'ajustement.

Puis, M VERDONCK présente les orientations pour 2012. En fonctionnement, les recettes augmentent (+3%), et ce, sans augmentation des taux d'imposition. Les dépenses sont quant à elles caractérisées par une stabilité des dépenses à caractère général et des subventions aux associations.

Dans ces conditions, le budget de fonctionnement s'élève à 22,6 millions d'euros.

En investissement, M VERDONCK souligne que des dépenses importantes ont été entreprises depuis 2008,

mais ce, sans emprunt, avec une part importante d'autofinancement, ce qui a pour effet de réduire le montant de la dette en capital (de 20 millions en 2007 à 16 millions en 2011).

M VERDONCK présente ensuite les perspectives d'investissement 2012. L'autofinancement s'élève à 1,1 million d'euros, les dotations à 264 000 €. Au regard de ces perspectives, les prévisions d'excédent budgétaire pour 2011 sont favorables. Le niveau d'endettement maîtrisé permet de prévoir un niveau d'équipement équivalent aux années précédentes, qui portera notamment sur l'entretien du patrimoine, la poursuite de la requalification de la rue Jules Vallès et de la mise aux normes de l'accessibilité des bâtiments communaux, le démarrage de la revalorisation des façades de l'Hôtel de Ville. Monsieur VERDONCK annonce également le lancement d'une étude, dès 2012, pour la construction d'un équipement majeur de la ville.

Puis, M VERDONCK commente un document d'étude sur la gestion de la dette de Loos. Il précise d'abord que la ville procède à une gestion dynamique de la dette. Il ajoute que depuis 2008, la ville n'a contracté aucun nouvel emprunt, et que le montant de la dette en capital diminue.

Il est cependant rappelé que les emprunts réalisés par la ville avant 2006-2007 ont permis de construire des équipements majeurs, tels le CLSH, le jardin public, l'église, et de rénover plusieurs équipements sportifs et scolaires.

Monsieur VERDONCK précise ensuite que l'encours de la dette se compose de 11 emprunts, souscrits auprès de 3 organismes prêteurs (Dexia pour 61% ; groupe BPCE pour 30% ; groupe CA pour 9%), et que la ville détient dans son encours quatre types d'exposition selon la classification établie par la charte Gissler (27% en 1A ; 21% en 1B ; 23% en 1E ; et 29% en 6F).

Dans ces conditions, il s'agit notamment de renégocier l'emprunt classé 6F, intitulé « tofix dual », qui est le plus risqué. La ville a déjà obtenu une sécurisation de l'échéance 2011, et les taux vont être ainsi renégociés chaque année.

Enfin, Monsieur VERDONCK explique les modalités d'indexations « Euribor » et « CMS30 », qui sont plutôt favorables à la ville et ne posent pas de problèmes actuellement.

Monsieur le Maire félicite le premier adjoint pour la qualité de la présentation et la clarté des documents projetés. Il indique que l'ensemble des conseillers municipaux sont désormais au même niveau d'information, dans une volonté de transparence défendue par la majorité.

Monsieur BOURREZ évoque longuement la crise économique, le FMI et l'enquête en cours sur son ancien directeur, un article de presse sur l'ancien maire d'Hénin-Beaumont, la zone euro... puis dénonce la gestion des emprunts toxiques et rappelle la nécessité d'être attentifs en 2012. Il constate que les impôts locaux n'augmenteront pas en 2012, à l'inverse des bases d'imposition. Il indique que la part des impôts et taxes dans le budget est passé de 41% en 2002 à 52% en 2011. Monsieur BOURREZ ajoute que l'ensemble des dotations de l'État augmentent chaque année, de manière plus importante que l'inflation. Il souhaite qu'en période de crise, la Ville diminue les dépenses, or, il constate que les dépenses de fonctionnement augmenteront de 3% en 2012. Enfin, il remarque que le suspense est maintenu sur la nature d'un équipement majeur qui sera construit en 2012. Il propose que soient développés les aménagements de pistes cyclables, sans réduire toutefois l'espace dédié aux voitures.

Madame VOITURIEZ déplore le caractère sommaire du document introduisant le débat d'orientation budgétaire. Elle estime en effet qu'il manque de données chiffrées, et que la communication sur l'état de la dette de la commune, bien que louable, ne peut pas dispenser de l'indication d'un chiffrage budgétaire plus précis. Elle compare les objectifs d'investissement 2012 avec ce qui avait été proposé pour 2011 et ne note aucune nouveauté, ce qu'elle estime démontrer un manque de volontarisme. Ainsi, son groupe constate que sur les 3,5 millions de dépenses d'investissement, seuls 235 000 € sont réellement destinés à la réalisation de projets. Elle rappelle qu'elle a demandé à plusieurs reprises à avoir communication d'un plan pluriannuel d'investissement. Madame VOITURIEZ juge en outre que lorsqu'on dirige une collectivité publique, il ne faut pas contracter des emprunts spéculatifs. Son groupe rappelle avoir proposé la réalisation d'un Agenda 21 depuis 2008. Madame VOITURIEZ aurait souhaité que la mairie œuvre pour la conservation du caractère industriel de la Ville, notamment dans le cadre de la rénovation des friches.

Le groupe de Madame VOITURIEZ propose de créer des points de liaison entre les quartiers, de reprendre la réflexion sur le devenir du pensionnat, sur l'aménagement de l'axe Foch - Potié, sur celui du quartier Clémenceau, et demande un débat public sur la vidéoprotection.

Monsieur MUNRO souhaite améliorer la communication entre élus et le débat participatif. Néanmoins, il constate une évolution dans le sens de la transparence, et remarque que l'information financière est communiquée.

Au contraire des autres groupes, il propose d'emprunter des sommes significatives pour investir dans le domaine des économies d'énergie, ce qui permettrait de bénéficier de prêts qui apporteront des dividendes à

la collectivité. En outre, il demande que l'Agenda 21 soit mis en œuvre concrètement, que les débats se multiplient en concertation avec la population, et souhaiterait parvenir à réaliser d'un éco-quartier loossois.

Monsieur BRULOIS rappelle que le débat d'orientation budgétaire est un moment important de la vie de la collectivité. Il indique que lors des travaux budgétaires, la majorité municipale suit trois principes de gestion : la transparence, la prévoyance (ce qui a permis de diminuer la dette de 20%), et la maîtrise des dépenses (dans le respect des deniers des Loossois). Il souligne qu'un service de qualité est rendu à la population, et ce, sans augmentation des impôts.

Pour répondre aux critiques émises par l'opposition, Monsieur VERDONCK s'étonne de ces remarques. Il rappelle que ces éléments avaient été donnés lors des précédents DOB et qu'il avait essuyés de vives critiques lors du compte administratif, où il lui était reproché d'avoir donné des estimations, dont le propre est pourtant de ne pouvoir être aussi précises que le constat réalisé à la clôture de l'exercice. Il rappelle qu'il ne s'agit, à ce stade de la préparation du budget, que de procéder à un débat pouvant orienter les choix budgétaires définitifs.

Monsieur le Maire ajoute que la critique de l'action de la majorité, à laquelle se livre Madame VOITURIEZ, n'est pas toujours constructive. Il répond à Monsieur MUNRO que tous les documents relatifs à l'Agenda 21 sont communiqués. Monsieur le Maire fait remarquer à Monsieur BOURREZ que la réduction des dépenses publiques reviendrait à diminuer la qualité du service rendu envers la petite enfance, les jeunes, les aînés. Enfin, il remercie le groupe majoritaire pour ses idées et pour la gestion avisée qui est réalisée.

### **3 – Décision modificative**

En raison des réajustements comptables liés notamment aux opérations d'ordre de fin d'année (basculement des prestations du compte 20 au 23), Monsieur VERDONCK propose d'abonder certains comptes. En effet, lorsque les prestations font l'objet d'une réalisation, ces dernières sont affectées au compte 23 par l'émission d'un nouveau mandat. Parallèlement un titre est émis au compte 20 pour annuler les mandats initialement émis sur ce compte. Il convient donc de créditer les comptes concernés par cette mesure.

Madame VOITURIEZ demande communication des études réalisées depuis le début de la mandature.

### **Adopté à l'unanimité**

### **4 – Tarifs des services publics 2012**

Monsieur VERDONCK propose au Conseil Municipal de fixer les tarifs des services publics. Il indique que les tarifs en cours seront actualisés à raison d'une augmentation de 2% arrondis, inférieurs au taux d'inflation constaté (égal à 2,2%).

Cette augmentation prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Toutefois, l'augmentation des tarifs des centres de loisirs, de la garderie, des restaurants scolaires, et des restaurants municipaux pour le personnel prendra pour sa part effet au 1<sup>er</sup> février 2012 (notamment afin de tenir compte des quotients transmis par la CAF courant janvier).

Monsieur VERDONCK ajoute qu'il a été répondu aux questions soulevées par ce sujet lors de la commission finances.

Monsieur BOURREZ pense tout de même que le tarif appliqué au droit de superposition pour les concessions perpétuelles est trop élevé, il effectuera donc un prochain comparatif avec les communes voisines. Monsieur le Maire indique que les modulations des tarifs appliqués à Loos résultent de la stricte application de la législation funéraire.

Monsieur MUNRO félicite la municipalité pour la politique d'achat durable appliquée dans le domaine de la restauration scolaire.

### **Adopté par**

**29 voix pour** : groupes « liste citoyenne et démocrate de gauche : une nouvelle ambition pour Loos », « Républicains Loossois de progrès » et « Loos ouverte et solidaire »

**3 abstentions**: groupe « Ensemble à Loos, tout devient possible »

## **5 - Prolongation du contrat enfance jeunesse 2012-2015**

Madame MASQUELIER expose le contenu du Contrat Enfance Jeunesse, conclu avec la Caisse d'Allocations Familiales de Lille depuis 1998, qui apporte un financement exceptionnel de l'ordre de 108 000 euros pour la crèche municipale, le lieu d'accueil parents-enfants, le relais assistantes maternelles, la halte-garderie du square, la halte-garderie de la cité des enfants, les garderies péri-scolaires maternelles ainsi que la coordination petite enfance.

Ce contrat venant à échéance fin d'année 2011, il est proposé au conseil municipal de prolonger le Contrat Enfance pour la période allant de 2012 à 2015, et de proposer à la CAF de LILLE d'y inclure certaines ouvertures en journée complète dans une Halte-Garderie.

**Adopté à l'unanimité**

## **6 - Rémunération des agents recenseurs**

Monsieur GUILLEM indique que depuis 2004, le recensement population est annuel pour les villes de plus de 10 000 habitants. Seuls seront recensés les habitants de 8% des logements déterminés par l'INSEE et disséminés sur la commune selon des caractéristiques particulières.

Quatre agents recenseurs, un coordonnateur et un coordonnateur adjoint seront chargés de ce recensement.

Monsieur GUILLEM propose au Conseil municipal de fixer une rémunération brute identique de 925€ par agent recenseur, et de fixer cette rémunération à 400€ pour chacun des coordonnateurs.

**Adopté à l'unanimité**

## **7 - Mise à jour du tableau des effectifs du personnel de la Ville de Loos**

Monsieur le Maire expose que lors de la dernière mise à jour du tableau des effectifs, il était rappelé au conseil municipal le caractère fluctuant des effectifs de la collectivité.

Il est donc procédé à une nouvelle mise à jour de ce tableau pour s'adapter au mieux à la réalité des mouvements de personnel.

Monsieur BOURREZ note que les effectifs de la police municipale sont en diminution, et est intrigué par la création de deux postes de directeur territorial. A ce sujet, il se réserve le droit d'attaquer les futures nominations de directeurs territoriaux.

Monsieur le Maire répond que par un jugement du 19 juin 2007 le tribunal administratif de Lille a annulé deux arrêtés de 1990 portant nomination de directeurs territoriaux. La Ville de Loos s'est alors pourvue en cassation auprès du Conseil d'État qui a annulé le jugement du tribunal de Lille dans son arrêt du 2 juin 2010 et a donc renvoyé l'affaire devant la juridiction lilloise. Celui ci a repris le dossier dans son intégralité et rejeté la demande d'annulation de ces arrêtés le 5 juillet 2011. Monsieur le Maire rappelle que ce jugement est à présent devenu définitif, et qu'il convient donc de rétablir la situation des agents.

En ce qui concerne la police municipale, les effectifs sont constants depuis 2008 avec 12 agents. S'il est difficile de recruter, 3 agents stagiaires viennent cependant d'être nommés. Néanmoins, deux autres agents ont mutés dans d'autres collectivités. Monsieur le Maire profite de cette occasion pour saluer la compétence de la police municipale de Loos.

Madame VOITURIEZ constate qu'il était temps d'avoir un tableau des effectifs plus réaliste.

**Adopté par**

**29 voix pour** : groupes « liste citoyenne et démocrate de gauche : une nouvelle ambition pour Loos », « Républicains Loosois de progrès » et « Loos ouverte et solidaire »

**3 contre** : groupe « Ensemble à Loos, tout devient possible »

## **8 - Régime indemnitaire des agents du cadre d'emplois des techniciens territoriaux**

Monsieur le Maire indique que le décret n°2011-540 du 17 mai 2011 modifiant le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale fixe le régime indemnitaire applicable aux membres du nouveau cadre d'emplois des techniciens territoriaux.

Dans ce cadre, le régime indemnitaire des techniciens tiendra compte des nouvelles équivalences avec celui des fonctionnaires de l'État.

Il est donc proposé au conseil municipal de se déterminer sur les conditions d'attribution de la « prime de service et de rendement (PSR) » et de l'« indemnité spécifique de service (ISS) » aux fonctionnaires et agents non titulaires relevant du cadre d'emplois des techniciens territoriaux.

**Adopté à l'unanimité**

## **9 - Avenant à la convention d'opération conclue dans le cadre de l'adhésion de la ville au programme « Amélioration durable de l'habitat »**

Monsieur BRULOIS expose que le 26 mai 2011, le Conseil Municipal de Loos a approuvé une délibération modifiant les conditions d'attribution d'aides financières existantes (la prime Courées, la prime Amélioration de l'Habitat devenue Prime Habitat) et instituant de nouvelles primes en faveur de la rénovation de l'Habitat : la prime « Energies Renouvelables », la prime « Façades ».

Cette délibération-cadre autorisait également la signature d'une convention d'adhésion au PIG « Amélioration durable de l'Habitat » mis en place par LMCU.

Il est désormais proposé d'établir un avenant à cette convention entre LMCU, les 9 villes retenues au titre du PIG d'une part, l'État, l'ANAH et PROCIVIS NORD, d'autre part.

La signature de cet avenant par Monsieur le Maire doit être autorisée par le conseil municipal étant entendu qu'il vise, d'une part, à préciser l'article 5 de la convention initiale portant sur les participations des communes au financement de l'opération, et d'autre part, à fixer les conditions de participation des autres partenaires signataires de l'avenant dans le but d'instituer une « caisse d'avances ».

Monsieur le Maire est satisfait car cette délibération permettra aux loossois de faire des travaux sans devoir avancer de frais.

Monsieur MUNRO ajoute qu'il s'agit là d'une très bonne proposition qui permettra aux plus modestes de réaliser les travaux d'amélioration de leur habitat.

**Adopté à l'unanimité**

## **10 - Programme de subvention dans le cadre de la dotation de développement urbain 2011**

Monsieur COPPIN expose que par délibération du 26 mai 2011, l'assemblée délibérante avait donné son accord pour la mise en place de plusieurs actions, au titre de la dotation de développement urbain (DDU) de 2011. Dans ce cadre, les subventions nécessaires à l'équilibre budgétaire de ces actions ont été sollicitées auprès des services de l'État.

Au terme de l'instruction menée, et compte tenu de l'enveloppe budgétaire allouée, seuls trois dossiers sur six ont été retenus par la Préfecture, à savoir : la rénovation des extérieurs de Clémenceau, la restructuration du restaurant et du dortoir de l'école Perrault, et la création de deux terrains de pétanque.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'adopter le plan de financement exposé et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention DDU avec les services de l'État.

Madame VOITURIEZ constate que trois actions n'ont pas été retenues par rapport à la délibération présentée en mai dernier. En outre, elle remarque que les trois actions restantes, retenues par la Préfecture, occasionnent une participation de la ville plus importante que ce qui avait été prévu en mai 2011.

Monsieur le Maire répond que l'État sollicite les projets, les étudie et en fonction de ses crédits alloue une somme, qui n'est pas forcément celle demandée. En fonction de la réponse des services préfectoraux, la part de la Ville peut varier, notamment à la hausse.

Monsieur MUNRO demande si les travaux non subventionnés seront bien réalisés. Monsieur le Maire

répond que l'amélioration de l'isolation thermique et acoustique des écoles Sévigné-Hugo et Desborde – Valmore et l'achat de trois tableaux blancs interactifs pour l'école Sévigné ont déjà été effectués, mais que le financement a été entièrement réalisé par la Ville, faute de subventions étatiques.

### **Adopté à l'unanimité**

#### **QUESTIONS ORALES**

Tout d'abord, **Monsieur BOURREZ** expose la situation, décrite par la presse régionale, d'une commune de la métropole où un conseiller municipal président d'une association subventionnée par la ville a dû renoncer à son mandat électif. Il demande si les élus loossois présidents d'associations subventionnées par la ville ne doivent pas également choisir entre leur fonction de président et celle de conseiller municipal. Monsieur BOURREZ souhaite également obtenir des précisions sur l'avancement des travaux du bureau d'études chargé de définir la nature des équipements à mettre en place ainsi que la répartition géographique de caméras de vidéoprotection, ce qui avait été autorisé lors du conseil municipal du 26 mai 2011.

Sur le sujet des présidences d'associations, Monsieur le Maire répond qu'il applique strictement la réglementation, et notamment des dispositions combinées de l'article 432-12 du code pénal et de l'article L2131-11 du code général des collectivités territoriales. Monsieur le Maire rappelle en outre que la jurisprudence de la Chambre criminelle de la Cour de Cassation confirme qu'un élu qui aurait aussi un rôle significatif dans l'exécutif d'une association se voit interdire de toute participation à une délibération lorsque celle-ci porte sur une affaire dans laquelle il a un intérêt. C'est ainsi que conformément à la réglementation, les élus loossois appartenant à des associations subventionnées quittent la salle des débats du conseil lors du vote des subventions concernant leurs associations. C'est d'ailleurs l'analyse qu'en a faite le magistrat de la Chambre régionale des Comptes qui est venu vérifier les comptes de la Ville.

Concernant la vidéoprotection, Monsieur COPPIN indique que lors de sa séance du 26 mai 2011, le conseil municipal a délibéré favorablement pour la constitution d'un groupement de commande pour le projet de vidéoprotection sur la base d'un travail préalable réalisé par un stagiaire. Cette nouvelle étape consiste à faire appel à un cabinet d'étude dont la mission est de définir la nature des équipements à mettre en place ainsi que leur répartition géographique. Ainsi les services compétents de la ville d'Haubourdin, pilote du projet, ont lancé le 17 novembre 2011, l'avis d'appel public pour l'étude de faisabilité du projet de vidéoprotection. La date limite de réception des offres est fixée au 2 janvier 2012.

**Madame VOITURIEZ** pose des questions relatives au Fonds de Participation des Habitants (FPH) : conditions de création, composition, ressources et dépenses pour 2011. Elle souhaite également avoir un aperçu du montant et de l'utilisation des fonds « FISAC » perçus par la ville pour 2011, et connaître la date d'embauche du délégué FISAC. Elle indique qu'elle sollicitera dans 6 mois un nouveau point sur l'avancement de la politique commerciale de la ville.

Monsieur COPPIN répond que le FPH a été créé dans le cadre de la politique de la ville en 1996. Ce dispositif a été lancé à l'initiative de la Région Nord - Pas-de-Calais pour soutenir les projets collectifs des habitants des quartiers classés en Contrat de Ville à l'époque. Pour Loos, il s'agit des quartiers : Les Oliveaux, Clémenceau-Kiener, Schuman et Épi de Soil.

La Région subventionne ce dispositif à hauteur de 70% du budget prévisionnel (plafonné à 23 000 €) et la commune apporte le complément de 30% : 18 412 € ont été consommés en 2011. Les fonds du FPH sont versés sur le compte de l'association Initiatives Citoyennes qui gère financièrement les projets. Monsieur COPPIN cite enfin les membres du comité de gestion du FPH.

Puis, Monsieur VERDONCK prend la parole afin de répondre à la question sur le FISAC. Il rappelle tout d'abord que la tranche 1 est achevée. En ce qui concerne la tranche 2, le dossier a été transmis à la DIRECCTE en juin 2010. Or, ce dossier reste depuis lors en attente d'instruction. Aussi, Monsieur VERDONCK annonce qu'à ce jour, la Ville n'a rien perçu sur la tranche 2, ni de la part de l'État, ni des chambres consulaires.

Toutefois, malgré ce contexte, la commune a déjà engagé pour 28.437,67 €, qu'elle a notamment consacré à

l'organisation des marchés de Noël des Oliveaux 2010 et 2011, à l'organisation de diverses animations pour le marché du centre ville et des Oliveaux, à attribution d'une subvention pour l'association Dynamique Commercante Loossoise et au versement du salaire du coordinateur FISAC recruté depuis le 1<sup>er</sup> juin 2011.

**L'ordre du jour étant épuisé, et aucune question supplémentaire n'étant posée, Monsieur le Maire lève la séance à 20 heures.**

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Anne-Marie FOROBERT

Daniel RONDELAERE